

## **Informations générales**

### **Vouvoiement**

- Par mesure de respect, le vouvoiement est demandé envers les adultes de l'école.

### **Communication avec le personnel de l'école**

- Tous les appels sont reçus par les secrétaires qui acheminent les messages aux personnes concernées.
- Veuillez nous informer de tous changements d'adresse et de numéros de téléphone (résidence, travail, gardienne, urgence).

### **Absences et retards**

- Nous contrôlons les absences et les retards des élèves le matin et l'après-midi.
- Vous devez signaler l'absence ou le retard de votre enfant au secrétariat avant 8 h le matin et avant 13 h 00 l'après-midi, en indiquant le **motif** et la **durée** de l'absence.

### **Rendez-vous**

- Si votre enfant doit quitter l'école sur les heures de classe pour un rendez-vous, toujours avertir l'école par téléphone ou par écrit.

### **Fermeture de l'école**

- Les fermetures d'écoles sont annoncées par les principales stations de radio et de télévision, vers 6 h.

Voici les trois sources d'information officielles :

- Sur la page d'accueil du site Internet [cscapitale.qc.ca](http://cscapitale.qc.ca). ainsi que sur la messagerie automatique du système téléphonique de la commission scolaire (boite vocale) au **418 686-4040**.
- Sur la [page Facebook de la Commission scolaire de la Capitale](#)
- ~~Sur l'application mobile de la commission scolaire.~~

**En cours de journée :**

- Vous devez prévoir un endroit où votre enfant pourra se rendre lors d'une fermeture d'école en cours de journée. **Cette adresse doit être inscrite sur la fiche santé de votre enfant.**
- Pour les élèves qui fréquentent le service de garde : le service de garde demeurera ouvert jusqu'au départ du dernier enfant, tout en respectant l'horaire habituel. Nous recommandons aux parents de venir chercher leur enfant le plus tôt possible.

**N.B. Le parent est le premier responsable de la sécurité de son enfant. Lorsqu'une tempête s'annonce et que vous craignez pour sa sécurité, vous pouvez prendre la décision de le garder à la maison.**

### **Circulation dans l'école**

Par mesures de sécurité, nous demandons à tous les parents et visiteurs d'utiliser la porte centrale et de se rendre au secrétariat afin de signaler leur présence. Les portes de l'école demeurent verrouillées en tout temps.

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel (enseignant(e), éducateur(trice), professionnel(elle), direction,), nous vous demandons de prendre un rendez-vous.

### **Enseignement et services à l'école**

- Enseignement des programmes de formation officiels de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année.

### **Services complémentaires**

Différents services sont offerts aux élèves afin de les aider dans leur cheminement personnel et scolaire.

- Aide aux devoirs
- Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire
- Éducation spécialisée
- Infirmière
- Mesures d'accueil et de francisation
- Orthopédagogie
- Orthophonie
- Psychologie
- Récupération

### **Sécurité dans les déplacements**

Les élèves ne doivent pas arriver à l'école avant :

8 h le matin  
12 h 50 le midi

Aucune surveillance n'est assurée avant ces heures.

- Les élèves qui se retrouvent sur la cour avant ces heures devraient être inscrits au service de garde.
- Les jours d'intempéries (froid extrême ou pluie abondante), les élèves pourront entrer dès la première cloche, soit à 8 h ou à 12 h 50.

## Matériel

- Prêté par l'école
  - Des livres, des cahiers et autre matériel sont prêtés à votre enfant pour toute la durée de l'année scolaire. Nous vous demandons de couvrir les manuels pour les protéger.

**S'IL Y A PERTE OU BRIS VOLONTAIRE DU MATÉRIEL PAR L'ÉLÈVE, UN MONTANT DE REMPLACEMENT SERA EXIGÉ.**

- Appartenant à l'élève
  - L'école n'a aucune responsabilité pour les pertes, bris ou vols.
  - Il est recommandé de bien identifier les objets personnels de votre enfant.
- Oubli de matériel
  - Aucun élève ne doit revenir à l'école après la fin des classes.

## Collation

Pour être cohérent avec le programme de nutrition et de santé dentaire, voici les collations acceptées :

- Fruits frais
- Légumes
- Fromage



## Interdit

Tout aliment contenant des **noix** et des **arachides**.

Certains élèves sont allergiques et leur vie peut être mise en danger.

Réf. : Politique pour une saine alimentation et un mode de vie sain et actif.

## Tenue vestimentaire

- L'élève doit se présenter à l'école dans une tenue propre et convenable.
- Chaque élève doit avoir une paire d'espadrilles à l'école pour le gymnase et la circulation intérieure.

### Sont interdits :

- Camisoles
- Culottes trop **courtes** et jupes **trop courtes**
- Gilets bedaines
- Vêtements portant des images de violence

### Éducation physique

- Pour des questions d'hygiène et de sécurité, le costume d'éducation physique est obligatoire : culottes courtes, tee-shirt et espadrilles.
- Pour les élèves de maternelle, seules les espadrilles sont obligatoires.

### Équipement électronique

- L'équipement électronique est interdit en tout temps.

### Circulation autour de l'école

- Les élèves ne doivent pas circuler sur le stationnement et dans l'aire du débarcadère d'autobus.
- Lorsque les élèves montent ou descendent des autobus, une surveillance est assurée. Les élèves doivent marcher le long du débarcadère et doivent se diriger dans leurs cours respectives, et ce, dès leur arrivée.
- Les automobiles sont interdites dans le débarcadère de :

7 h 45 à 8 h 45  
12 h 45 à 13 h 15

10 h 30 à 11 h 45  
15 h à 15 h 30



## **Processus de règlement d'une plainte et protecteur de l'élève**

Un nouveau règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes a été adopté à la Commission scolaire de la Capitale. Désormais, lorsque toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste, le protecteur de l'élève peut intervenir afin de trouver des solutions à cette impasse.

Pour connaître toutes les étapes à suivre du processus de règlement d'une plainte, consultez l'onglet « Processus de plainte » au [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca).

## INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

### 1. Communications écrites aux parents

L'année scolaire de la Commission scolaire de la Capitale est divisée en trois étapes.

<b>Étapes :</b>	1.	30 août 2019	au	8 novembre 2019
	2.	11 novembre 2019	au	28 février 2020
	3.	9 mars 2020	au	23 juin 2020

Vous recevrez quatre communications écrites (bulletins) durant l'année scolaire. Une première communication sera transmise aux parents au début du mois d'octobre.

Au terme de chacune des étapes, les parents ont l'opportunité de venir rencontrer les enseignants(es), selon la formule habituelle.

**Les dates prévues des rencontres des parents sont :**

\_\_\_\_\_

---

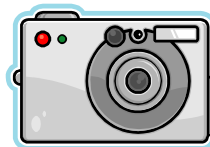
### Dates importantes

#### Vaccins pour les élèves de 4<sup>e</sup> année



\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



#### Photographies scolaires :



24 et 25 septembre 2019

# Règles de conduite à l'école

**Je respecte** les adultes et les autres élèves dans mes paroles et dans mes gestes.

Je règle mes problèmes en discutant et sans violence.

Voir feuille de route de l'élève.

De plus,

**1. Je suis responsable de ma réussite.**

- Je fais mes travaux et mes devoirs tels que demandés et je les remets au moment prévu. J'étudie mes leçons de façon régulière. Je me soucie de la qualité de mes travaux.
- De plus, j'ai tout le matériel nécessaire à mes cours.

**2. J'écoute et j'agis selon les consignes demandées.**

- Je respecte les consignes de tous les intervenants de l'école.
- Je joue aux endroits permis dans la cour.
- Aux entrées et aux récréations, je joue à des jeux pacifiques, et ce, aux endroits permis seulement.

**3. Je prends soin du matériel et de l'environnement.**

- Je fais attention à tout mon matériel scolaire : bureau, manuels, livres de bibliothèque, matériel d'éducation physique et d'anglais; si je brise quelque chose, j'en paie la valeur. Je garde mon casier et les murs de l'école propres. J'évite tous actes de vandalisme. Je respecte l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Je jette mes déchets dans la poubelle.

**4. Je suis ponctuel(le) et je circule calmement.**

- Par respect, j'arrive à l'heure. Je quitte l'école dès la fin des cours et j'attends mes amis à l'extérieur.
- Au signal, je cesse de jouer, je prends mon rang *en silence* et je me dirige vers l'entrée. Lorsque j'entre dans l'école, je demeure silencieux.
- Par respect pour les autres qui sont en cours, je marche calmement et en silence dans l'école.

5. ***Je me préoccupe de ma santé.***

- Je m'habille adéquatement, et ce, selon la température.
- Je me sens responsable; je me présente à l'école toujours proprement et convenablement vêtu, et en fonction des activités prévues.
- Par respect pour ma santé, pour les autres et pour l'environnement, la gomme à mâcher et les friandises sont interdites à l'école. De plus, les collations permises sont : fruits frais, légumes et fromage.

6. ***Politesse***

- Je fais preuve de politesse et j'ai une bonne attitude envers les adultes et les autres élèves.
- J'utilise un langage approprié.
- Je prends un ton de voix calme lorsque je discute.
- J'évite les gestes blessants et impolis.

« **Tout geste ou échange proscrit**, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école, y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire, sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. »

**Exemples de manquements majeurs :**

- Intimidation;
- Cyberintimidation;
- Violence (agression, bataille, menaces, extorsion, voies de fait, etc.);
- Vol, vandalisme;
- Fugue;
- Taxage;
- Prise ou vente de drogues.

« Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la Direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, de la durée, de la fréquence, de l'étendue, de la dangerosité, de la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de ce dernier. »

**Exemples d'interventions, de suivi et de sanctions aux manquements majeurs :**

- Arrêt d'agir;
- Retrait;



- Appel téléphonique aux parents;
- Rencontre avec la Direction, accompagné ou non des parents;
- Réparation;
- Suspension interne ou externe;
- Réflexion;
- Plainte policière;
- Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol;
- Rencontre des parents;
- Réintégration (avec les parents, déplacements supervisés, retour progressif);
- Plan d'intervention;
- Soutien individuel à fréquence rapprochée;
- Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté;
- Transfert d'école;
- Demande d'expulsion de la Commission scolaire.

Selon les différents besoins des élèves dans notre école, voici divers moyens mis en place afin de les aider.

### 1. Accompagnement

- Accompagnement et soutien
  - Brigadiers
- Plans d'intervention
  
- Conférences-synthèse
- Rencontres de parents
  - En début d'année
  - À la 1<sup>re</sup> étape
  - Au besoin
- Rencontres Direction
- Visite de la Direction dans les classes
- Discussions
- Appels aux parents

### 2. Habiletés sociales

- Programme : Je suis capable, mission possible
- Accompagnement sur la cour
- Enseignement des habiletés sociales
- Programme Vers le pacifique

### 3. Conséquences

- Reprises de temps
- Gestes de réparation
- Retenues après l'école
- Retenues lors des journées pédagogiques

### 4. Motivation

- Auto-collants
- Contrats de valorisation
- Diplômes
- Tableaux et feuilles de route
- Mots d'encouragement
- Récompenses-classe

# Feuille de route

Explication de la feuille de route pour les élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle.

Cette année encore, nous tenons à ce que les valeurs suivantes soient en vigueur et respectées dans notre école.

- Respect  
Je respecte les adultes et les élèves dans mon attitude, mes paroles et mes gestes.
  
- Non-violence  
Je règle mes problèmes en discutant, en allant chercher de l'aide et surtout, sans violence.

La feuille de route est remise seulement aux élèves pour lesquels un événement inacceptable (violence ou non-respect) se présente. De ce fait, un élève qui ne reçoit aucun avertissement n'aura pas de feuille de route (ex. : voir autre feuille).

## RÈGLES DE VIE CONCERNANT LE RESPECT ET LA NON-VIOLENCE

### Respect et non-violence

1<sup>er</sup> manquement

Date : \_\_\_\_\_

Événement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fiche de réflexion (à annexer) et/ou \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_ Signature des parents : \_\_\_\_\_

Signature de la Direction : \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> manquement

Date : \_\_\_\_\_

Événement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fiche de réflexion (à annexer) et/ou \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_ Signature des parents : \_\_\_\_\_

Signature de la Direction : \_\_\_\_\_

3<sup>e</sup> manquement

Date : \_\_\_\_\_

Événement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fiche de réflexion (à annexer) et/ou \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_ Signature des parents : \_\_\_\_\_

Signature de la Direction : \_\_\_\_\_

4<sup>e</sup> manquement

Date : \_\_\_\_\_

Événement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Rencontre parents-élève-enseignant(e) et Direction et/ou mesure particulière :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_ Signature des parents : \_\_\_\_\_

Signature de la Direction : \_\_\_\_\_

# Feuille de route

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Classe de : \_\_\_\_\_

Les règles de vie ont comme objectif d'offrir un climat propice aux apprentissages et un environnement où chacun se sent en sécurité afin de permettre l'épanouissement de chaque individu.

- Je respecte les adultes et les élèves dans mes paroles et mes gestes
- Je règle mes problèmes en discutant et sans violence
- Comportements inacceptables :
  - Harcèlement
  - Taxage
  - Intimidation
  - Posséder des objets dangereux
  - Bataille
  - Fugue



Cette feuille de route est un outil de communication avec les parents. Divers moyens peuvent être mis en place afin d'amener l'élève à faire preuve de respect et de non-violence.

Exemples : Fiche de réflexion, geste de réparation, programme d'habiletés sociales, suspension à l'interne ou à l'externe...

Si le manquement est majeur, l'enseignant(e) ou la direction pourrait passer directement à la rencontre parents / élève / enseignant(e) / direction ou à une mesure particulière.

Selon la gravité du geste posé, un élève peut être suspendu pour une période de 1 à 5 jours.

## Règles de conduite de ma classe

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

1. *Je suis responsable de ma réussite.*
2. *J'écoute et j'agis selon les consignes demandées.*
3. *Je prends soin du matériel et de l'environnement.*
4. *Je suis ponctuel(le) et je circule calmement.*
5. *Je me préoccupe de ma santé.*

---

---

---

---

## ENGAGEMENT

### Rôle de l'élève

**Connaître et respecter les règles de vie de l'école.**

- J'ai pris connaissance du contenu de ce cahier de communication.
- Je m'engage à respecter les règles de vie de l'école qui y sont écrites.
- Je m'engage à conserver mon cahier de communication propre et en bon état.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

### Rôle des parents

**Adhérer aux règles de vie de l'école et appuyer les intervenants(es) dans l'atteinte de l'objectif du développement de l'enfant.**

- J'ai pris connaissance des règles de vie avec mon enfant.
- Je m'engage à soutenir les actions de l'école et à revenir sur les règles de vie, avec mon enfant, s'il y a lieu.

Signature des parents : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Rôle du personnel de l'école

**Tout le personnel de l'école s'assure que les règles de vie de l'école sont connues et respectées dans l'objectif du développement intégral poursuivi.**